

## EXONERATION DES BENEFICES

### 1° Entreprises nouvelles implantées en ZAFR

Les entreprises qui se créent dans certaines zones du territoire peuvent bénéficier d'un allègement de l'Impôt.

#### **1- Conditions d'application**

Pour bénéficier des allègements, les entreprises doivent :

- être soumises à un régime réel d'imposition ;
- exercer une activité éligible dans une zone ZAFR (Zone d'Aide à Finalité Régionale) : pour les implantations du 1/01/2011 au 31/12/2013
- ne pas être détenue pour plus de 50 % par d'autres sociétés

#### **2- Portée de l'exonération**

- Montant des bénéfices exonérés :

Les bénéfices exonérés s'entendent des bénéfices et des plus-values réalisés à l'exception des plus-values constatées à l'occasion d'une réévaluation libre.

- Montant de l'abattement :

- . exonération totale pour les 24 premiers mois ;
- . exonération de 75 % pour les 12 mois suivants
- . exonération de 50 % pour les 12 mois suivants
- . exonération de 25 % pour les 12 mois suivants

- Plafonnement de l'exonération :

L'exonération est subordonnée à la réglementation de minimis selon laquelle le montant des aides accordées à une même entreprise ne peut dépasser 200 000 € par période de 3 ans.